

TRACABILITE AU SEIN DE LA FILIERE DE LA VIANDE DE VOLAILLE ET DES ALIMENTS POUR VOLAILLES

date : 21.12.2009
version : v.3
annexe : 1

1. Introduction

Ce document contient le plan général d'un exercice de crise concernant le traçabilité dans le secteur de la viande de volaille et des aliments pour volailles. Cet exercice est organisé par l'AFSCA (agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) en collaboration avec le secteur.

Il s'agit du second exercice de ce type. Le premier, réalisé en janvier 2008, concernait la filière de la viande porcine avec un court délai entre la date d'abattage et le lancement de l'exercice, limitant ainsi fortement l'exercice au marché du frais. Cette fois, en allongeant le délai entre l'abattage et la lancement de l'exercice, l'accent est également mis sur les produits transformés et ceux destinés à l'exportation.

L'accent sera également mis sur un traçage vers l'amont, c'est-à-dire dans le secteur des aliments pour animaux.

2. Organisation générale

L'exercice est organisé par le Service de prévention et gestion de crises de l'AFSCA en collaboration avec les organisations sectorielles VIP (fédération des abattoirs industriels de volailles de Belgique), NVP (fédération nationale des abattoirs de volailles), APFACA (association professionnelle des producteurs d'aliments composés pour animaux), FENAVIAN (fédération nationale des fabricants de produits et de conserve de viandes) et FEDIS (fédération belge de la distribution). Au sein du Service de prévention et gestion de crises, on forme une équipe d'accompagnement qui est responsable de la préparation pratique, de l'élaboration et du suivi de l'exercice.

Les Unités provinciales de contrôle de l'AFSCA (UPC) participent à l'exécution de l'exercice (réception, vérification et encodage des données de traçabilité des opérateurs, contrôle des opérateurs). Le service communication est également concerné par l'exercice (communiqués de presse).

3. Groupe cible

Les acteurs ciblés par l'exercice sont des opérateurs individuels à travers le secteur de la viande, c.-à-d. :

- les producteurs d'aliments ;
- les éleveurs de volailles ;
- les abattoirs ;
- les ateliers de découpes ;
- les opérateurs qui transforment de la viande ou des produits à base de viande ;
- les négociants et les grossistes en viande et produits à base de viande ;
- le secteur de la distribution ;
- les organisations sectorielles de la filière de la viande.

Remarque : l'exercice est limité aux opérateurs situés sur le territoire belge.

4. But de l'exercice

L'exercice vise à exécuter, vers l'aval et jusqu'au bout de la filière de la viande, le retraçage de carcasses, de la viande et des produits à base de viande, fictivement contaminés.

Par ailleurs une seconde partie de l'exercice s'intéresse au retraçage vers l'amont au départ de l'abattoir, vers les élevages et le secteur des aliments pour animaux.

Les objectifs les plus importants de cet exercice sont :

- conscientiser les opérateurs de la filière à la problématique de la traçabilité et du retraçage en période de crise, en dehors de circonstances réelles de crise ;
- préciser aux acteurs de la filière les attentes de l'AFSCA en matière de traçabilité en période de crise (enregistrement et délai de transmission de l'information) ;
- entraîner les agents contrôleurs de l'AFSCA et leur préciser les points sensibles observés au cours de l'exercice en matière de traçabilité chez les opérateurs ;
- faire examiner aux opérateurs si, en période de crise, leur système actuel de traçabilité est efficace et permet de livrer assez rapidement les données nécessaires ;
- examiner quels sont les différences et les problèmes (délai, moyens mis en œuvre pour communiquer les données, exactitude des données) rencontrés lors du retraçage au sein des différentes composantes de la filière ;
- répéter au sein de l'AFSCA la procédure de suivi d'un incident dans la chaîne alimentaire et en particulier la réception, l'encodage des données de traçabilité par les UPC ainsi que l'échange de ces informations entre les UPC et le Service de prévention et gestion de crises ;
- examiner si les UPC et le Service de prévention et gestion de crises sont capables de traiter la masse des informations transmises par les opérateurs.

5. Nature de l'exercice

Il s'agit d'un exercice en temps réel étendu sur une période 5 jours. On considère la découverte lors d'analyses de routine de résultats défavorables pour un produit chimique quelconque résistant à la chaleur. Les données utilisées pour l'exercice sont des données réelles d'animaux qui au cours des 14 jours précédant l'exercice ont été abattus dans un nombre limité d'abattoirs sélectionnés. Le délai entre l'abattage et le début de l'exercice doit permettre que les lots concernés soient avancés suffisamment loin dans la filière (transformation et distribution).

L'exercice se divise en deux parties. La première partie s'applique à un retraçage vers l'aval, simple, de lots de départ clairement définis. Le second volet concerne un retraçage vers l'amont à la recherche de l'origine de la contamination et à l'identification, en repartant vers l'aval, des autres éleveurs étant concernés par les mêmes lots contaminés d'aliment. Les UPC sont intégrées dans le déroulement de l'exercice afin de répéter la procédure effectivement utilisée en cas d'incident. Aucune action corrective ne sera apportée par l'équipe d'accompagnement si le retraçage des opérateurs devait échouer.

6. Timing

L'exercice a lieu au cours de la semaine du 1 au 5 février 2010 :

- les derniers préparatifs, et éventuellement l'actualisation de données des lots contaminés, ont lieu au cours de la semaine 4 (2010) ;
- l'exercice commence le lundi 1 février 2010 vers 9h ;
- l'exercice dure au maximum 5 jours, c.-à-d. jusqu'au vendredi 5 février 2010 inclus, mais peut – selon la rapidité et la manière avec laquelle le retraçage est effectué – être interrompu ou adapté ;
- l'exercice prend fin au plus tard le 5 février 2010 vers 14h.

Les données issues de l'exercice sont traitées du 8 février au 19 février 2010 par le Service de prévention et gestion de crises. On demande à tous les acteurs de faire part de leurs remarques sur le déroulement de l'exercice.

Un rapport est rédigé et présenté aux organisations sectorielles participantes. Ce rapport est ensuite présenté au comité consultatif de l'AFSCA. Par après, le rapport d'évaluation de l'exercice est plus largement diffusé.

7. Localisation de l'exercice

Le lancement de l'exercice est réalisé depuis le Service de prévention et gestion de crises, en collaboration avec les secrétariats de VIP, NVP, FENAVIAN, APFACA et FEDIS.

Le suivi de l'exercice a lieu depuis les UPC qui s'occupent de vérifier et d'enregistrer les données transmises par les opérateurs et depuis le Service de prévention et gestion de crises qui synthétise ces données et suit l'évolution de l'exercice.

Chaque opérateur concerné exécute l'exercice depuis son propre lieu de production et transmet ses données de traçabilité, avec ses propres moyens, aux opérateurs suivants et à l'UPC dont il dépend.

On met fin à l'exercice depuis le Service de prévention et gestion de crises, en collaboration avec les secrétariats des organisations sectorielles.

8. Equipe d'accompagnement

Au sein du Service de prévention et gestion de crises on forme une équipe d'accompagnement.

Une page web contenant le scénario et les documents nécessaires, ainsi qu'un point de contact sont mis en place :

- Mail : exercice@afsca.be
- Tel : 02/211.82.83
- Fax : 02/211.82.70
- Page Web : www.afsca.be → professionnels → logo « Exercice traçabilité »

Au sein de chaque UPC, un coordinateur de l'exercice est choisi. Il sera la personne de contact privilégiée.

Les organisations sectorielles encadrent également l'exercice depuis leur secrétariat.

9. Critères de mesure et d'appréciation

Les points d'appréciation suivants sont essentiels :

- la capacité du secteur ou de parties du secteur à réaliser le retraçage et le timing global de ce processus ;
- les données de retraçage de chaque opérateur et le timing de ce retraçage ;
- la manière et la rapidité avec laquelle ces données sont communiquées aux opérateurs suivants et aux UPC ;
- la manière et la rapidité avec laquelle les données sont encodées par l'UPC et communiquées au Service de prévention et gestion de crises ;
- la manière et la rapidité avec laquelle ces données sont traitées et synthétisées par le Service de prévention et gestion de crises.

10. Description du scénario

Jour -40

Par communiqué dans la presse spécialisée, l'AFSCA annonce la future réalisation d'un exercice de traçabilité dans le secteur de la viande de volaille au cours du premier trimestre 2010.

Jour -20 à -1

Le point de départ de l'exercice est la livraison de volailles contaminées par un produit chimique quelconque résistant à la chaleur à plusieurs abattoirs dans le mois qui précède le lancement de l'exercice.

Les carcasses de ces volailles seront normalement dispersées depuis ces abattoirs dans la filière de la viande avant le commencement de l'exercice. Le Service de prévention et gestion de crises choisira au plus tard la veille du lancement de l'exercice, une vingtaine de lots, dits contaminés.

Jour 1 (Voir un schéma du retraçage ci-dessous)

L'exercice commence le lundi 01.02.2010 au matin. Le premier jour seule la partie alimentation animale est concernée. Ce retraçage est encadré par l'UPC et l'équipe d'encadrement.

La réalisation du retraçage s'effectue vers l'amont, par les opérateurs (abattoir, éleveur, vendeur d'aliments, producteur d'aliment, fournisseur des matières premières) et notification des données de traçabilité des lots à leur UPC. Cette partie est entièrement coordonnée par l'AFSCA qui prend contact avec les opérateurs successifs.

Jour 2 à 5 (Voir un schéma du retraçage ci-dessous)

Pour la partie alimentation animale, à partir du deuxième jour, on effectue le retraçage vers l'aval, selon le même processus (producteurs d'aliments, vendeurs d'aliments et élevages). Pour ce traçage, on ne va pas jusqu'au bout de la filière mais on s'arrête au niveau des élevages. Cette partie est entièrement coordonnée par l'AFSCA qui prend contact avec les opérateurs successifs.

Le mardi au matin la partie de l'exercice qui concerne la traçabilité vers l'aval de la viande est lancée par la transmission aux abattoirs concernés de l'identification des lots concernés. A partir de ce moment, le retraçage vers l'aval se déroule de manière autonome, avançant d'opérateur en opérateur sans intervention extérieure de la cellule d'accompagnement. Les opérateurs réalisent le retraçage des produits et notifient les données de traçabilité des lots concernés à l'opérateur suivant dans la filière. En principe, l'exercice

continue jusqu'à ce qu'il n'ait plus de sens, étant donné que soit le point final est atteint (consommateur, en cours de transformation ou de distribution, ou stockage), soit le retraçage, plus loin dans la filière, est devenu techniquement impossible.

Chaque opérateur concerné donne aussi, au moment du transfert de ses données de traçabilité à l'opérateur suivant, les informations nécessaires, selon un format prédéfini, à l'UPC dont il dépend :

- au sujet des données reçues de l'opérateur précédent :
 - quand et comment ces données ont été reçues ;
- au sujet des données qu'il a transmises aux opérateurs suivants :
 - la description / le détail des lots
 - quand et comment ces données ont été transmises.

Jour 5

La fin de l'exercice est prévue le vendredi au cours de l'après-midi et ce quel que soit l'état d'avancement du retraçage. La fin de l'exercice est annoncée aux opérateurs par les organisations sectorielles.

11. Difficultés

Les principales difficultés à prévoir sont :

- le refus d'opérateurs de participer à l'exercice, suite auquel le retraçage pourrait échouer. Le rôle de conscientisation par les organisations sectorielles est ici particulièrement important et ce à partir du moment où l'exercice sera annoncé par communiqué de presse de l'AFSCA ;
- la fin rapide du retraçage à la suite de données de traçabilité incorrectes ou imprécises ;
- la mauvaise composition du lot de départ, à savoir un choix insuffisamment large ou dispersé d'abattoirs et de lots, à la suite de quoi l'exercice va rapidement arriver à son terme ou devenir difficilement gérable.

12. Remarques importantes

En cas de refus de collaborer d'un opérateur ou d'incapacité à effectuer le retraçage aucune sanction directe n'est envisagée. Cependant, sur base des résultats obtenus lors de l'exercice, de tels opérateurs pourraient être soumis ultérieurement à des contrôles ciblés.

Cet exercice est limité au territoire belge. Si une partie des produits dits contaminés a été exportée vers un opérateur étranger, l'opérateur ne doit pas transmettre les données de son retraçage à ses clients étrangers, mais uniquement communiquer ces données à l'AFSCA.

Aucun rappel, ni simulation de rappel ne doit être effectué lors de la réalisation de l'exercice.

Schéma du retraçage :

